



Pour obtenir des renseignements complémentaires sur vos démarches vous pouvez :

- vous adresser auprès des permanences juridiques de votre mairie
- vous rendre à l'accueil du tribunal de grande instance
- consulter le site internet suivant : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Où trouver la MJD la plus proche de chez vous ?

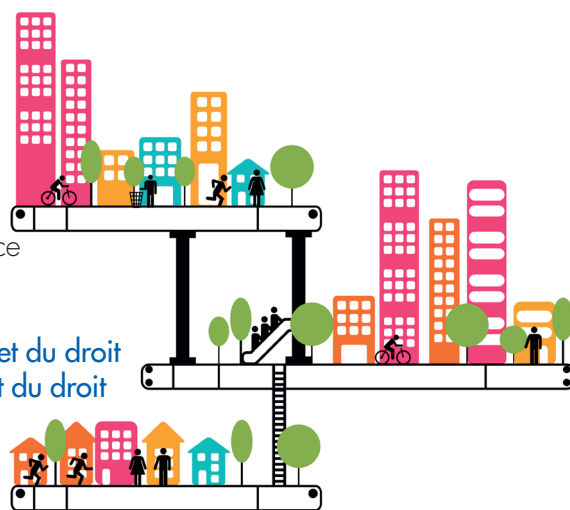
- sur le site du ministère de la Justice

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

rubrique : JUSTICE EN RÉGION

LIEUX DE JUSTICE / Maisons de justice et du droit

Annuaire des maisons de justice et du droit



# Maison de justice et du droit

MJD



## Un lien direct entre la justice et le citoyen

Les MJD informent les usagers sur leurs droits, aident les victimes, orientent vers les procédures et interviennent dans la résolution amiable des litiges.

## Accès au droit Pour quoi faire ?

Quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, son lieu de résidence et son niveau de vie, toute personne doit pouvoir

## Accès au droit Où ?

Les 140 maisons de justice et du droit sont des établissements judiciaires de proximité, implantées au plus près des usagers sur l'ensemble du territoire national. Placées sous l'autorité du ministère de la justice, elles exercent certaines missions judiciaires et concourent à la prévention de la délinquance.

## Quelles missions ?



Les usagers des MJD sont accueillis gratuitement pour toute question et problème de droit. Ils sont informés et orientés dans leurs démarches par le personnel de la MJD.

Avec ou sans rendez-vous, ils peuvent rencontrer les différents professionnels assurant

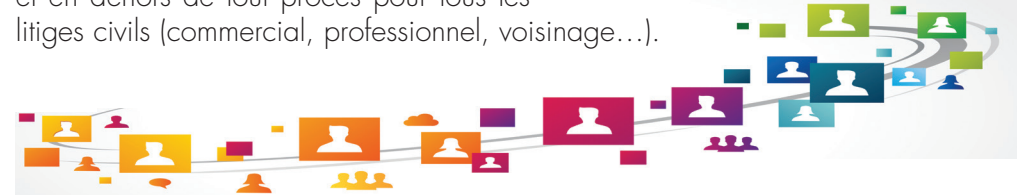
des permanences dans la MJD pour des besoins d'informations générales ou ciblées : droits des femmes, de la famille, des consommateurs, des étrangers, emploi, logement... Des consultations juridiques peuvent être proposées par les avocats, huissiers et notaires.



## La maison de justice et du droit, un lieu d'écoute et d'échange

Des activités de conciliation et de médiation sont menées dans de nombreuses MJD. Elles permettent de trouver une solution amiable à de nombreux conflits.

Les conciliateurs interviennent gratuitement et en dehors de tout procès pour tous les litiges civils (commercial, professionnel, voisinage...).



## Diversité des intervenants : les MJD, des structures multi-professionnelles et multi-partenariales

Au sein des MDJ, des professionnels assurent régulièrement leurs missions et participent à une offre de service large, complémentaire et adaptée aux besoins de la population.

Greffiers, agents d'accueil et juristes relevant des associations, des CDAD, des MJD, des collectivités locales...;

Intervenants dans le cadre de l'activité pénale : délégué du procureur de la République, service pénitentiaire d'insertion et de probation, service de la protection judiciaire de la jeunesse...



Professionnels du droit : avocats, huissiers de justice, notaires ;

Intervenants en matière de règlement amiable des conflits : médiateurs, conciliateurs, délégués du défenseur des droits ;